

Bilan présenté au CA AURA AUTRANS 21 septembre 2019



Composition du COPIL Territorial

- Elus Ligue AURA : Anne SEIGNEUR (BD) Bernard GALLET (ITFE) Stéphanie AURAMBOUT (Service aux clubs)
- CTS coordonnateur : Franck CADEI
- Salariés Ligue AURA : Philippe SOUPIROT (ITFE) P. Yves BOUSSUGE (ITFE) Jérémy REAULT (Service aux clubs)
- Représentants Comités : Valérie CORDURI-DAVIET (74) Jean-Pierre DEFOUR (42)
 Patrick PEAN (63)
- Représentants Clubs : Michel BATAILLER (ALBERTVILLE UGINE) Julie MALSERT (HBC LORIOL) – Jean-Marc CHOSSAT (ST CHAMOND HB)



PROJET DE REPARTITION DE L'ENVELOPPE

• Enveloppe attribuée à la ligue AURA : 165 804€ (hors emploi et apprentissage)

	Propositions COPIL T	%
LIGUE	41 451 €	25%
COMITES	41 451 €	25%
CLUBS	72 726 €	44%
MyCoach	10 176 €	6%
	165 804 €	



Rappel : les 5 volets du projet sportif fédéral qui pouvaient être financés :

- Développement des handballs de demain
 - BabyHand Hand à 4 Handfit Beach Handball Handensemble
 - Conseil, accompagnement, formation, équipement, matériel ...
- Services et digitalisation des clubs
 - Offre fédérale aux 240 clubs du territoire : MyCoach
 - Financement pris sur la part clubs de l'ANS : 10 176€
- Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB
 - Aide à la structuration : formation des dirigeant.es
 - 1 activité = 1 cadre formé.e
- Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
 - Prévention et lutte contre les comportements déviants et violences
- Féminisation
 - Accès des F aux responsabilité
 - Développement de la pratique HB Féminine en compétition et/ou en loisir



Instruction des dossiers comités

La somme à répartir est de 41 450€

9 dossiers ont été transmis (les comités de l'ISERE et de la SAVOIE n'ont pas saisi de demande). La totalité des demandes représentent 75 800€.

Les éléments et critères qui ont orienté nos décisions :

- au-moins 1 500€ attribués par projet aidé;
- ne pas tenir compte des salaires et charges dans les budgets prévisionnels présentés (la part territoriale de l'ANS doit aider au financement de projets et d'actions et pas des emplois) ;
- ne pas financer les actions de formation qui le seront par l'enveloppe ANS attribuée à la ligue
- maintenir une certaine équité entre les comités et cohérence entre les sommes attribuées aux actions identiques



Répartition enveloppe COMITES_retour FFHB (sept 2019)

COMITES		ET 1 handballs mains	VOL Servi digitalisa clu	ice et		ion des nt.es et	VOL Dvpt d enseml citoye	u vivre ole et la		ET 5 isation	тот	AUX	CNDS 2018 (hors emploi)	Comparaison 2019 / 2018		
	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	emploi			
AIN	2 500 €	100 €					2 000 €	2 000 €	1 400 €	1 400 €	5 900 €	3 500 €	8 220 €	-4 720 €	-57%	
ALLIER	4 000 €	3 500 €			4 000 €	0€	1 000 €	0€	2 700 €	1 500 €	11 700 €	5 000 €	4 500 €	500 €	11%	
CANTAL	2 500 €	2 500 €			2 500 €	500 €					5 000 €	3 000 €	2 200 €	800 €	36%	
DROME-ARDECHE	4 500 €	4 000 €					1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 500 €	6 000 €	5 000 €	1 000 €	20%	
ISERE											0€	0 €	3 000 €	-3 000 €	-100%	
LOIRE	5 000 €	2 950 €			2 000 €	0€			1 500 €	1 500 €	8 500 €	4 450 €	6 500 €	-2 050 €	-32%	
HAUTE-LOIRE	6 000 €	2 000 €					1 000 €	1 000 €			7 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	100%	
PDD	4 000 €	1 500 €			1 500 €	0€	1 500 €	1 500 €	3 200 €	1 500 €	10 200 €	4 500 €	5 000 €	-500 €	-10%	
RHONE	10 000 €	4 500 €					2 000 €	2 000 €	4 000 €	1 500 €	16 000 €	8 000 €	13 000 €	-5 000 €	-38%	
SAVOIE											0€	0 €	2 800 €	-2 800 €	-100%	
HAUTE-SAVOIE	4 000 €	2 500 €			3.				1 000 €	1 500 €	5 000 €	4 000 €	6 500 €	-2 500 €	-38%	
TOTAUX	42 500 €	23 550 €	0 €	0€	10 000 €	500 €	8 500 €	7 500 €	14 800 €	9 900 €	75 800 €	41 450 €	56 720 €	-15 270 €	-27%	



Instruction des dossiers clubs : 42 demandes

AIN (01)	ALLIER (03)	CANTAL (15)	DROME-ARDECHE (26)	ISERE (38)	LOIRE (42)	HTE-LOITE (43)	PDD (63)	RHONE (69)	SAVOIE (73)	HTE-SAVOIE (74)
HB AMBERIEU	BLANZAT SPORT MONTLUCON	SAINT-FLOUR HB	HB LE TEIL	BOURGOIN- JALLIEU HB	ROANNE- RIORGUES HB	ST GERMAIN- BLAVOZY HB	STADE CLERMONT HB	AS LYON VAULX EN V	ASS ALBERTVILLE	HB RUMILLIEN
	EDS MONTLUCON	HBC NRJ	HBC LORIOL	HB BIEVRE TERRES F	SAINT CHAMOND HB		HBC AMBERTOIS	AS LIMAS HB	HBC CANTON DE CHAMOUX	HBC LA FILIERE
			MONTELIMAR CLUB HB	AL VOIRON HB	HB ST ETIENNE METROPOLE 42		HB COURNON	BEAUJOLAIS VAL de SAONE		HBC ANNECY-LE- VIEUX
			HB GUILHERAND- GRANGES	HBC SILLANS				CO SAINT FONS		ANNECY HB
			BOURG-DE-PEAGE- DROME HB	HBC COTOIS				SAINT-PRIEST HB		EVIAN SPORTS HB
			VALENCE HB	MEYLAN HB				VILLEURBANNE HB		
				L'ISLE D'ABBEAU HB				CO SAINT FONS		
								HBC PAYS VIENNOIS		
								AS BRON HB		
								MIONS HB		
1	2	2	6	7	3	1	3	10	2	5
Michel Valérie	Julie Bernard	Julie Bernard	Anne Jérémy	Stéphanie Jean-Pierre	Anne Jérémy	Julie Bernard	Julie Bernard	Michel Valérie	Anne Jérémy	Anne Jérémy



9 dossiers non recevables:

HB AMBERIEU (01) : action prévue en 2020 → faire demande ANS 2020

EDSM (03) : action prévue en 2020 + action non inscrite dans la note d'orientations FFHB (tournoi M du HN)

HB LE TEIL (07) : action non inscrite dans la note d'orientations FFHB (perfectionnement d'athlètes en Section Sportive Scolaire)

AL VOIRON (38): action non inscrite dans la note d'orientations FFHB (perfectionnement d'athlètes en Section Sportive Scolaire)

ST CHAMOND HB (42): action prévue en 2020 → faire demande ANS 2020

ST PRIEST HB (69) : demande qui concerne l'emploi et/ou l'apprentissage → demande à faire auprès de la DRDJS

LYON-CALUIRE HB (69): action prévue en 2020 → faire demande ANS 2020 + 2e demande qui concerne l'emploi et/ou l'apprentissage → demande à faire auprès de la DRDJS

AS BRON HB (69) : demande qui concerne l'emploi et/ou l'apprentissage → demande à faire auprès de la DRDJS

HBC CANTON DE CHAMOUX (73) : demande qui concerne l'emploi et/ou l'apprentissage → demande à faire auprès de la DRDJS



Répartition de l'enveloppe clubs / volet

VOLET 1 Dvpt des handballs de demains VOLET 2 Service et digitalisation des clubs		VOLET 3 Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB		VOLET 4 Dvpt du vivre ensemble et la citoyenneté		_	ET 5 isation	TOTAUX			
Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée
74 300 €	25 138 €	0€	0€	29 500 €	14 600 €	74 150 €	27 964 €	29 000 €	8 476 €	206 950 €	76 178 €



REPARTITION FINALE DE L'ENVELOPPE (1/2)

	Propositions COPIL T	%	Répartition finale	%
LIGUE	41 451 €	25%	38 000 €	23%
COMITES	41 451 €	25%	41 450 €	25%
CLUBS	72 726 €	44%	76 178 €	46%
MyCoach	10 176 €	6%	10 176 €	6%
	165 804 €		165 804 €	



REPARTITION FINALE DE L'ENVELOPPE (2/2)

	VOLET 1 Dvpt des handballs de demains		pt des handballs de Service et digitalisation des		VOLET 3 Formation des dirigeant.es et encadrant.es du HB		VOLET 4 Dvpt du vivre ensemble et la citoyenneté		VOLET 5 Féminisation		TOTAUX	
	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée	Subv demandée	Subv Attribuée
LIGUE	21 500 €	21 500 €	0€	0€	5 000 €	5 000 €	7 000 €	7 000 €	4 500 €	4 500 €	38 000 €	38 000 €
COMITES	42 500 €	23 550 €	0€	0€	10 000 €	500€	8 500 €	7 500 €	14 800 €	9 900 €	75 800 €	41 450 €
CLUBS	74 300 €	25 138 €	10 176€	10 176€	29 500 €	14 600 €	74 150 €	27 964 €	29 000 €	8 476 €	217 126€	86 354 €
TOTAUX	138 300 €	70 188 €	10 176€	10 176€	44 500 €	20 100 €	89 650 €	42 464 €	48 300 €	22 876€	330 926 €	165 804 €

Le détail de la répartition de l'enveloppe ANS 2019 dans les documents joints :

- le fichier transmis par la FFHB indiquant les aides attribuées aux structures Handball (ligue, comités et clubs) de AURA
- 3 fichiers précisant les répartitions par structure et volet



Etape 3 de la mission du COPIL T : s'assurer de la réalité des actions financées

- 1/ Au retour de l'avis de la FFHB et de l'ANS, informer chaque club de la décision du COPIL Territorial (motiver les refus ou indiquer l'enveloppe attribuée) → septembre/octobre
- 2/ Communiquer à l'ITFE et au « Service aux clubs » les projets et actions financées par l'ANS pour mettre en place un accompagnement et suivi des clubs
- 3/ Réunir le COPIL Territorial avant la fin du mois de mars pour déterminer les conditions et critères pour rendre compte des actions financées
- 4/ Préparer la Campagne ANS 2020